



ASSEMBLÉE NATIONALE, 7ÈME PARLEMENT

COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC PF)

56ÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 55ÈME L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU PF SADC S'EST TENUE À LUANDA, EN ANGOLA

RAPPORT N° 2 DE 2024

ANNEXE

| | SUJET | ACTION REQUISE |
|----|--|---|
| 1. | Transformation de le Forum vers un Parlement régional de la SADC. | (1) Le 21 mai 2024, Son Excellence, Dr. Nangolo Mbumba, a délégué l'honorable Peya Mushelanga, ministre des Relations internationales et de la Coopération, pour signer l'accord au nom du gouvernement de la République de Namibie. L'accord pour la transformation du Forum parlementaire de la SADC en Parlement de la SADC a été signé le 26 juin 2024. |
| 2. | Aborder l'impact de l'inflation sur le budget du Forum : augmentation Obligatoire Membre Contributions | (1) En raison de contraintes budgétaires, le Parlement namibien n'est malheureusement pas disposé à accepter une augmentation de 20 % des cotisations obligatoires des membres. Cependant, le Parlement namibien pourrait envisager une augmentation de 10 %. |
| 3. | Détachement de cadres supérieurs personnel parlementaire à la Programmes et Service des affaires parlementaires et des langues | (1) Le Parlement namibien fait partie de la fonction publique et dispose d'un nombre minimal de postes dans son organigramme. Par conséquent, il ne sera pas en mesure de détacher du personnel de haut niveau auprès du PF de la SADC à plein coût pour le moment. |
| 4. | Observation électorale | (1) Quatre (4) fonctionnaires participent aux missions d'observation électorale (MOE), deux (2) au Botswana et à Maurice respectivement. Le Parlement membre a envisagé une contribution de 108 427,00 ZAR pour la mission d'observation électorale. Elle a été approuvée par le Secrétaire de l'Assemblée nationale et sera payée au moyen d'une facture combinée comprenant les cotisations des membres pour 2025/2026. La contribution s'élève à un montant total de 1 609 927,00 ZAR |

| | | |
|----|--|--|
| 5. | Désignation d'une personne de référence pour le suivi de la transposition des lois types | En vue de l'identification d'une personne focale, l'Assemblée nationale de Namibie met actuellement en œuvre tous les processus légaux et obligatoires. Le PF de la SADC sera dûment informé une fois que tous les aspects procéduraux auront été finalisés. |
| 6 | Mise en œuvre du projet SRHR et gouvernance 2023-2026 | <p>1.) La Namibie a signé l'accord le 18 janvier 2024.</p> <p>2.) Quatre membres du personnel du bureau du Président sont nommés et ont pris leurs fonctions en tant que chercheurs SRHR le 3 septembre 2024</p> <p>3.) La mise en œuvre des activités n'a commencé qu'au cours de la deuxième année du projet. Un montant de 24 000,00 N\$ a été dépensé jusqu'à présent</p> <p>.) Les activités suivantes ont déjà été mises en œuvre</p> <p>1. Orientation des nouveaux chercheurs – Fin septembre 2024</p> <p>2. 1stRéunion du groupe de travail national – 8^{ème}Octobre 2024</p> <p>3. Atelier de planification de trois jours pour les membres du groupe de travail national du 6 au 8 novembre 2024</p> <p>4. Une séance de travail virtuelle a eu lieu le 21 novembre 2024</p> <p>5. Affiche développée sur le projet SRHR</p> <p>- nombre de personnel formé - 5</p> <p>- nombre de députés formés – 1 président du NWG</p> <p>Nombre d'OSC formées dans le cadre du projet – 8 organisations de la société civile</p> <p>5.) Toutes les recommandations conformes à l'accord de projet qui doivent être prises en compte par le 56^{ème}Assemblée plénière.</p> <p>Aucun</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Domestication des lois modèles du PF de la SADC et des lois connexes</p> <p>Politiques/Instruments</p> | <p>Conformément aux résolutions précédentes adoptées par l'Assemblée plénière, les efforts de domestication que notre parlement a mis en œuvre pour sensibiliser et partager les connaissances sur le PF de la SADC sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'efforts législatifs inspirés par la Loi type de la SADC et les politiques et instruments connexes ; <ul style="list-style-type: none"> Projet de loi sur les finances et la gestion publiques 2. Nombre d'audiences publiques <ul style="list-style-type: none"> - Des audiences publiques sur les pétitions relatives à la légalisation et à la non-légalisation de l'avortement par la commission parlementaire permanente sur l'égalité des sexes, le développement social et les affaires familiales (GESDFA) ont été menées dans les 14 régions avec l'aide financière du PF de la SADC sur le projet de gouvernance de la SRHR, du VIH et du SIDA, des OSC et des partenaires des Nations Unies du NWG et de l'Assemblée nationale. - Des audiences publiques sur les pétitions relatives à la violence sexuelle et sexiste et au féminicide ont également été organisées par le comité GESDFA, inspiré par la loi modèle sur la violence sexiste 3. # de résultats liés au budget, le cas échéant ? <p>L'Assemblée nationale a approuvé la création du Comité permanent du budget et des finances, qui sera en général chargé de surveiller les budgets des bureaux/ministères/agences et en particulier les résultats du projet de gouvernance de la SRHR, du VIH et du sida.</p> |
|---|---|